



Secrétariat national

MONSIEUR LE MINISTRE
NICOLAS HULOT
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 5 décembre 2017

Monsieur le Ministre,

Au nom d'Europe Écologie Les Verts, je souhaite vous alerter sur l'incohérence de maintenir le renard sur la liste des espèces « *susceptibles d'occasionner des dégâts* », formulation qui se substitue au qualificatif de « *nuisible* », banni par la loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2016.

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage évalue à 500 000 le nombre de renards tués chaque année, souvent de manière extrêmement cruelle, et beaucoup d'associations considèrent que la réalité est plus proche du million. Cette extermination organisée ne peut perdurer, d'une part, en raison de la nature inadmissible de cette violence envers un animal, et d'autre part, eu égard aux services que cet animal rend à la nature et aux humains.

L'argument fréquemment avancé pour continuer à tuer massivement le renard est le risque de transmission à l'homme de l'échinococcose alvéolaire. Des études scientifiques montrent aujourd'hui que la destruction des populations de renards est inefficace pour lutter contre la propagation de cette maladie, et pire la favorise. Par ailleurs, une étude récente conduite par des chercheurs néerlandais, et publiée le 19 juillet 2017, démontre que plus le nombre de renards est important, plus le nombre de tiques infectées par la maladie de Lyme est faible.

En outre, le renard limite le développement des petits rongeurs, susceptibles d'endommager les cultures. C'est un allié naturel utile à une agriculture respectueuse de l'environnement ; ce qui n'est pas neutre, au moment où la sortie de l'agriculture chimique est un impératif environnemental et sanitaire. Ainsi, plus besoin de bromadiolone, anticoagulant dont la toxicité est démontrée chez les oiseaux, les poissons et les invertébrés aquatiques, pour lutter contre le campagnol, le renard, mais aussi les petits carnivores sauvages et les rapaces, s'en occuperont. Le coût financier de la bromadiolone utilisée contre les campagnols est supporté d'une part, par les agriculteurs amenés à en faire usage, suite à la destruction des régulateurs naturels, et d'autre part, par les contribuables, en particulier à travers le traitement des eaux polluées. Cette politique n'a d'autre raison d'être que de satisfaire les intérêts de la chasse de divertissement qui exige la destruction des prédateurs perçus comme des concurrents.

Europe Écologie Les Verts soutient donc la pétition initiée début novembre par l'association One Voice et déjà signée par plus de 80 000 personnes. Ce succès est le prolongement naturel d'une demande formulée de longue date par les associations environnementales et certains agriculteurs. La réhabilitation du renard et le retrait de ce dernier de la liste des animaux « *susceptibles d'occasionner des dégâts* » doit au plus vite devenir une réalité.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

DAVID CORMAND
SECRÉTAIRE NATIONAL